# La France doit cesser son soutien à Bridge International Academies par Solidarité Laïque

Cet article est disponible sur le site de Solidarité Laïque : ici

Une éducation pour toutes et tous, mais à quel prix ? En investissant dans la société privée Bridge International Academies (BIA), la France met en danger la qualité de l'éducation de milliers d'enfants. Solidarité Laïque avec 12 organisations lance l'alerte.

Le soutien de la France à la chaîne d'écoles commerciales à l'international, Bridge International Academies, écorne son objectif de défense du droit à l'éducation et participe à la mise en péril des objectifs d'éducation gratuite de qualité accessible à toutes et tous.

Aujourd'hui les défenseurs de l'éducation publique de qualité soumettent une alerte au mécanisme des Nations Unies du Comité examinant les obligations des Etats

vis-à-vis de
l'ensemble des droits garantis par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

## Qu'est ce que Bridge International Academies ?

La société privée Bridge International Academies
(BIA), filiale de l'entreprise américaine NewGlobe Schools Inc.,
déploie un modèle de chaîne d'écoles à bas coûts dans les pays pauvres,
dont les pratiques contreviennent aux normes admises pour une éducation
de qualité. Les investisseurs de BIA comprennent
des investisseurs privés notoires tels que l'Omidyar Network, la
Zuckerberg Education Ventures et Bill Gates, et plusieurs agences d'investissements américaines et européennes. Leur objectif étant avant tout lucratif, leur modèle éducatif a des **impacts négatifs sur le droit à l'éducation de milliers d'enfants**, ce que **plusieurs études ont démontré.**

**En savoir plus : Marchandisation de l'éducation – 6 raisons pour
lesquelles il faut interdire les écoles de Bridge Internationational
Academies**
https://www.solidarite-laique.org/informe/marchandisation-de-leducation-6-raisons-pour-lesquelles-il-faut-interdire-les-ecoles-bridge/

## Qu’est ce que Proparco ?

Proparco est la filiale de l’Agence Française de Développement (AFD) dédiée au secteur privé et oeuvre à ce titre pour le développement des pays du Sud. En 2015, elle a investi dans l’entreprise multinationale d’enseignement Bridge International Academies (BIA) par l’intermédiaire du fonds d’investissement Novastar East Africa Fund.

## Pourquoi le financement de la France dans Bridge International Academies doit nous alerter !

La responsabilité du droit à l’éducation de qualité incombe avant tout aux États mieux à même de fournir une éducation gratuite, accessible à tous, en particulier pour les groupes vulnérables. L’Etat français doit donc orienter l’aide publique au développement et les politiques de coopération solidaire pour soutenir en priorité une éducation publique prodiguée par les Etats et des actions d’équité, en conformité avec le Droit international et tendant à réduire les inégalités.

La France doit *se « retirer le plus tôt possible de ses investissements dans Bridge International Academies […] et*

*s'acquitter pleinement de ses obligations et responsabilités légales* » *en* matière de droits humains. Elle doit « *mettre en place des mécanismes efficaces [..] pour l'aide au développement afin de prévenir la récurrence d'investissements ayant des impacts négatifs similaires* » et « *pour favoriser le soutien à l'éducation publique et le respect du droit à l'éducation, conformément aux Principes d'Abidjan* ».

Voilà pourquoi face à ces constats d'un encouragement à la marchandisation de l'éducation, à un système renforçant les inégalités et même la ségrégation sociale, plusieurs organisations de la société civile, ONG, associations de défense des droits de l'Homme ont alerté la France et PROPARCO depuis plus de 2 ans sur les agissements de BIA. Malgré la confirmation des préoccupations de la société civile par le Compliance Advisor/Ombudsman, le mécanisme de plainte indépendant de la Banque Mondiale qui a soulevé de « graves préoccupations » concernant l'engagement de celle ci auprès de BIA, la France n'a à ce jour entrepris aucune action pour remédier aux impacts négatifs de son investissements dans BIA.

## En savoir plus

- Nos articles sur le sujet

- La Coalition éducation, signataire à nos côtés de cette soumission :

http://www.coalition-education.fr/je-m-informe-10-organisations-alertent-le-Comite-des-droits-economiques–sociaux-et-culturels-sur-l-investissement-de-la-France-dans-BIA–279.html**MOTS-CLES :**

- droit à l'éducation
- marchandisation éducation

---

# Sortie officielle des actes du séminaire

Les actes du séminaire international de la FICEMEA qui s'est tenu du 1er au 7 novembre 2014 sortiront le 15 février. Un manifeste les complétera afin d'affirmer publiquement nos positionnements sur la question de la marchandisation de l'éducation.

Ces supports reprennent les éléments de réflexion, d'analyse débattus entre les membres de la FICEMEA afin d'élaborer des positionnements communs, force de notre organisation.

Avec pour titre « les Mécanismes et conséquences de la marchandisation de l'éducation. Rôles et responsabilités des Etats et des sociétés civiles », le séminaire a été une occasion pour les associations membres de la FICEMEA d'échanger des points de vue, mais aussi et surtout de prendre position sur l'urgence de remettre au centre des

préoccupations des Etats l'impérieuse nécessité de lutter contre la marchandisation de l'éducation; également d'interpeller les pouvoirs publics des différents pays sur les risques que comporte le désengagement vis-à-vis d'un secteur aussi sensible que stratégique qui est le droit à l'éducation.

Le séminaire engage ainsi une campagne au niveau local et international pour sensibiliser les pouvoirs publics comme les opinions publiques à la nécessité de remettre au centre des débats la question de l'éducation et la place de choix qu'elle devra occuper dans l'engagement des Etats. Lors du séminaire, il a été recommandé d'entreprendre des actions sous diverses formes et à différentes échelles. Nous réaffirmons que l'éducation n'est pas une marchandise et ne doit donc pas être soumise aux lois du marché.

### Ci-dessous les actes et le manifeste à télécharger

- Acte-ficemea
- Manifeste Ficeméa